

# SOPDI en vue d'ensemble

SOPDI est le point d'accès aux services de développement pour adultes financés par le Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC).

**Qu'est-ce  
que  
SOPDI**

SOPDI confirme votre éligibilité. Il vous rencontre également pour déterminer le type de services et de soutiens dont vous avez besoin.

**Comment  
SOPDI vous  
soutenons**

SOPDI mettons les gens en contact avec les ressources disponibles afin qu'ils puissent devenir plus indépendants et impliqués dans leurs communautés.

**Pourquoi  
SOPDI  
vous  
soutenons**

Nous mettons les adultes ayant une déficience intellectuelle et vivant en Ontario en contact avec les services et soutiens financés par le ministère au sein de leur communauté.

**Ce que  
fait SOPDI**

Postulez tôt à 16 ans pour confirmer votre éligibilité. Les services et soutiens financés par le ministère sont accessibles après l'âge de 18 ans.

**Quand  
faire une  
demande**

Faites une demande en ligne à [www.sopdi.ca/fr](http://www.sopdi.ca/fr), ou composez le 2-1-1 pour entrer en contact avec le SOPDI de votre région.

**Où faire sa  
demande**

# Que fait et ne fait pas le SOPDI ?



Le SOPDI ne fournit pas de services directs ni de services d'urgence... mais

Le SOPDI vous met en contact avec les services et ressources les mieux adaptées à vos besoins



Le SOPDI ne fournit pas de logement mais...



Le SOPDI vous mettra en contact avec les ressources les mieux à même de répondre à vos besoins en matière de logement



Le SOPDI ne fournit pas de financement... mais

Le SOPDI est le point d'accès pour les services et soutiens en matière de développement des adultes financés par le ministère.

**SOPDI**

Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle

Appelez le **2-1-1**  
(sans frais 1-877-330-3213)  
ou visitez [sopdi.ca](http://sopdi.ca)

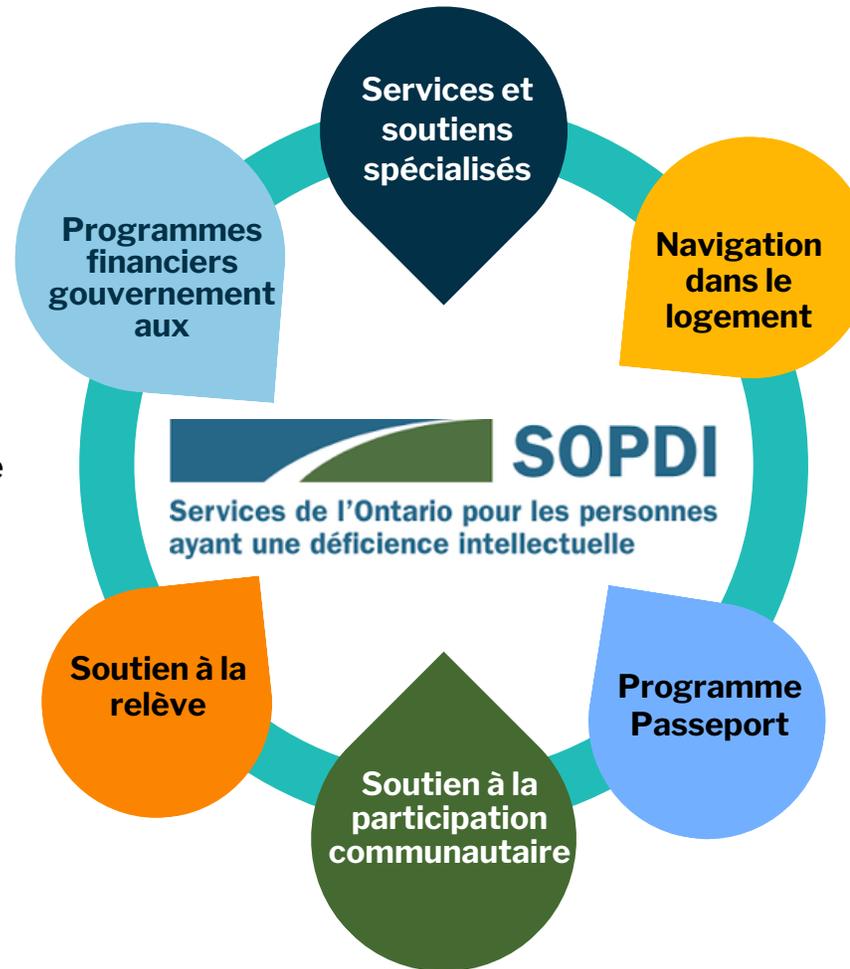
# Ce que les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) font...

et ne font pas



## Le SOPDI...

- vous sert de point d'accès au Ministère à l'Enfance, les services communautaires et les services sociaux (MSESSC) financé par les services de développement pour adultes
- vous aide à comprendre et à achever le processus de demande de services et de soutiens financés par le ministère.
- confirme votre admissibilité aux services de développement pour adultes, qui peuvent également comprendre le financement Passeport
- vous aide à déterminer les services et les soutiens les mieux adaptés à vos besoins particuliers
- vous aide à naviguer et comprendre les options de logement
- vous met en contact avec d'autres ressources communautaires



Appelez le **2-1-1**  
(sans frais 1-877-330-3213)  
ou visitez [sopdi.ca](http://sopdi.ca)



## Le SOPDI...

- ne fournit pas des services d'urgence
- ne fournit pas un financement, ni une aide financière, n'initie pas des augmentations de financement
- ne fournit pas un soutien et des services directs
- ne fournit pas de logement
- ne fournit pas de gestion de cas direct
- n'influence pas lorsqu'une personne bénéficie d'un soutien
- n'envoie pas à des services non financés par le ministère, qui peuvent être disponibles moyennant un coût
- n'assure pas la continuité des services à l'enfance après l'âge de 18 ans
- ne gère ni ne supervise pas les autres prestataires de services financés par le MSESSC

# Processus de demande

## 1 Préparez les documents d'admissibilité

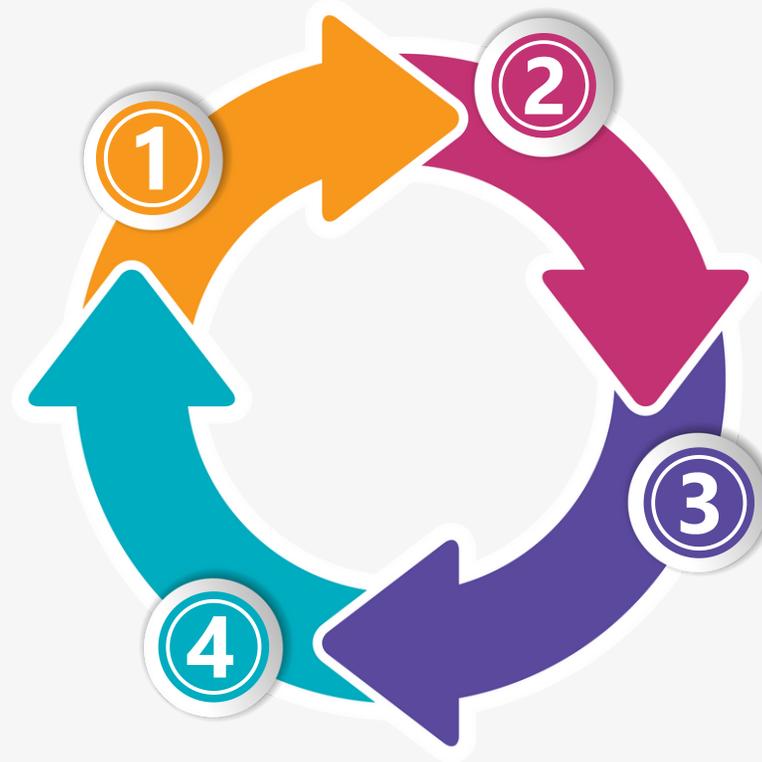


Pour faire une demande de services de développement pour adultes financés par le Ministère de Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC), les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) devront d'abord confirmer que vous êtes admissible (c'est-à-dire que vous vivez en Ontario, que vous avez une déficience intellectuelle et que vous avez 18 ans). Vous puissiez faire une demande anticipée à l'âge de 16 ans.

## 4 Restez en contact



Il faudra un certain temps avant que vous ne receviez vos services et soutiens. Informez le SOPDI de votre région de tout changement concernant vos informations ou votre situation de manière significative.



## 2 Faites la demande en ligne ou contactez le SOPDI de votre région



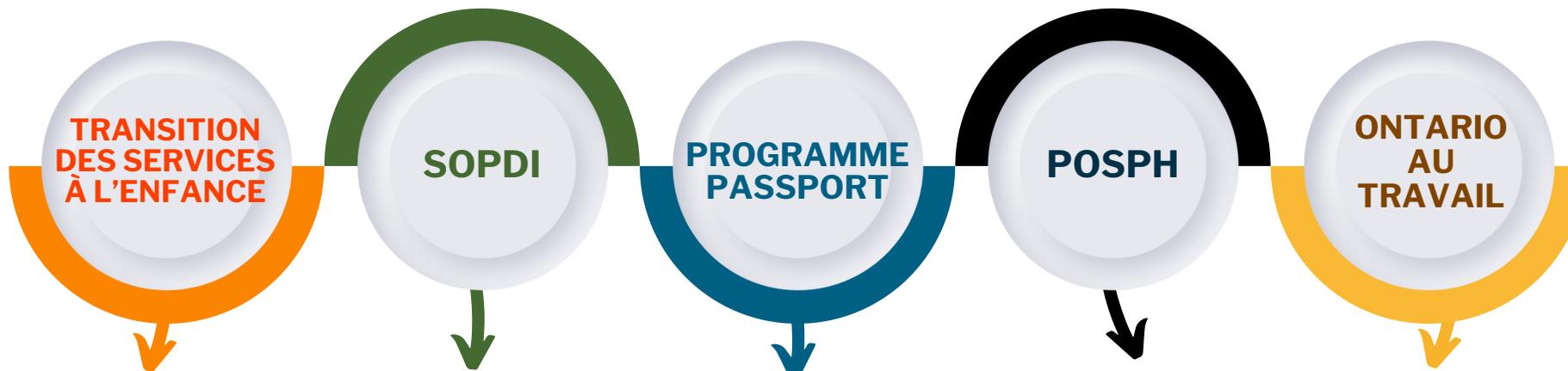
Faites une demande en ligne à [www.sopdi.ca/fr](http://www.sopdi.ca/fr), ou composez le 2-1-1 pour entrer en contact avec le SOPDI de votre région. Avec tous les documents correct, on confirmera votre admissibilité aux services d'adulte pour les personnes ayant une déficience intellectuelle à l'âge de 16 ans. Les services pour adultes s'adressent aux personnes âgées de 18 ans et plus.

## 3 Remplissez une demande



Une fois votre demande de soutien confirmée, vous serez mis en contact avec un expert du SOPDI de votre région, qui vous aidera à remplir un dossier de demande. Cela déterminera le niveau de soutien dont vous avez besoin. Vous devrez être accompagné d'au moins deux personnes qui vous connaissent bien (parent, tuteur, enseignant, etc.) lors des réunions. Une fois que l'évaluateur connaîtra vos besoins, il vous mettra peut-être en contact avec les services disponibles dans votre région.

Appelez le **2-1-1**  
(sans frais 1-877-330-3213)  
ou visitez [sopdi.ca](http://sopdi.ca)



Lorsque les jeunes atteignent l'âge de 18 ans, des services tels que les services spéciaux à domicile, l'assistance aux enfants atteints de troubles graves de l'apprentissage ou les services du Programme ontarien de lutte contre l'autisme prennent fin. Le jeune doit faire une demande auprès du SOPDI pour confirmer qu'il est admissible aux services et soutiens au développement des adultes financés par le MESSC.

Le SOPDI est le point d'accès aux services et soutiens au développement des adultes financés par le MESSC. Le SOPDI ne fournit pas les services et soutiens, mais il vous met en contact avec les services et soutiens financés par le Ministère qui sont disponibles au-delà de l'âge de 18 ans.

Le Programme Passeport est financé par le MESSC mais est distinct du SOPDI. Cependant, vous devez demander un financement Passeport via le SOPDI. Après avoir reçu votre lettre d'éligibilité du SOPDI, et avoir au moins 18 ans, vous recevrez une réponse de votre agence de passeport locale. Le SOPDI ne peut répondre à aucune question relative au financement ou à la facturation.

Si vous avez besoin d'une aide financière pour vous nourrir et vous loger, le MESSC peut vous aider à déterminer quelle aide sociale pourrait vous convenir : le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ou Ontario au travail. Les deux sont des programmes indépendants soutenus par le MESSC.

Si vous êtes admissible au SOPDI, vous répondez aux exigences en matière d'invalidité du POSPH. Toutefois, vous devrez répondre à d'autres critères de financement du POSPH (c.-à-d. l'admissibilité financière) et présenter une demande séparément.

Le SOPDI peut uniquement évaluer l'admissibilité et le niveau de soutien requis et vous met en contact avec les services de développement disponibles.

**Quand faire une demande ?**



À l'âge de 16 ans.

Admissibilité à 18 ans.

À l'âge de 17 ans et demi.

À l'âge de 16 ans.

**En savoir plus**



[sopdi.ca](http://sopdi.ca)

[passportfunding.ca/fr/](http://passportfunding.ca/fr/)

[ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-de-soutien-aux-personnes-handicapees](http://ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-de-soutien-aux-personnes-handicapees)

[ontario.ca/fr/page/ontario-au-travail](http://ontario.ca/fr/page/ontario-au-travail)